



Toulouse, le 3 juin 2021

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Conformément à la loi n°87-529 du 13 juillet 1983 (article L2521-1 et L 2521-5 du Code du Travail relatif aux modalités de grève dans les services publics), les Syndicats CGT, FO, FSU, SUD, UNSA vous informent d'un dépôt de préavis de grève pour l'ensemble du personnel de Toulouse Métropole pour les 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin 2021.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre des revendications suivantes:

- Maintien du nombre de jours de congés,
- Maintien des jours d'ancienneté,
- Maintien du libre choix entre paiement et récupération des heures supplémentaires réalisées,
- Prise en charge par la Collectivité de la journée de solidarité,
- Possibilité d'une organisation du travail inférieure à 5 jours hebdomadaires,
- Extension des plages des horaires variables,
- Evaluation immédiate des métiers pouvant faire l'objet d'une dérogation.

Vous en souhaitant bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

L'Intersyndicale CGT, FO, FSU, SUD, UNSA

Copie transmise à :

M. Henri DE LAGOUTINE – Conseiller Délégué en charge du Personnel
M. Eric ARDOUIN – Directeur Général des Services
M. Eric MANONCOURT – Directeur Général des Ressources Humaines